

L'Etat compense chaque année, à compter de 2003, les pertes de recettes résultant des dispositions du 3° du II pour les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre ou fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle, dans les conditions prévues aux cinquième, sixième et septième alinéas du B de l'article 4 de la loi n° 96-987 du 14 novembre 1996 précitée.

(ANI)

Article 145 (nonveau) 80

HERAP

Les emprunes contractés par ! L. dans le cadre de son.
soutien d'actionnaire à France Télécom, bénéficient, en.
principal et intérêts, de la garantie de l'Etat, dans la limite de 10
milliards d'euros en principal.

(CMP)

Article 46 (nouveau) 81

(Adoption du texte voté par le Sénat)

I.- A l'article 133-4 du code pénal, les mots « deux années » sont remplacés par les mots : « trois années ».

II.- Les dispositions du présent article s'appliquent aux condamnations prononcées à compter du 1^{er} janvier 2003.

CMP

Article 47 (nouveau) 82

(Adoption du texte voté par le Sénat)

X Liverses

A l'article 6 de la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 portant dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports, les mots : «deux ans suivant la promulgation de la présente loi » sont remplacés par les mots : «un an après la publication du décret prévu à l'article 3 ».

Article 48 (nouveau) 3 (Adoption du texte voté par le Sénat)

I.- Nonobstant les dispositions du chapitre unique du titre Ier du livre III du code général des collectivités territoriales, les dispositions de la section 3 du chapitre Ier du titre Ier du livre II du code du domaine de l'Etat sont, sous réserve des adaptations prévues par les II, III et IV du présent article, applicables au domaine public compris dans la zone A du marché d'intérêt national de Paris-Rungis telle que délimitée par le décret n° 62-795 du 13 juillet 1962 relatif à la création dans la région parisienne d'un marché d'intérêt national pour le transfert des halles centrales sur ce marché des transactions portant sur des produits qui y seront vendus, quelle que soit la personne publique propriétaire du sol. I de présent article

II.- Dans le domaine public compris dans la zone A mentionnée au // les autorisations mentionnées à l'article L. 34-1 du code du domaine de l'Etat ne sont pas soumises aux dispositions de l'article L. 34-4 de ce code. Par exception au troisième alinéa de l'article L. 34-1 du même code, la durée de l'autorisation ne peut excéder celle de la convention liant l'Etat à la société gestionnaire du marché d'intérêt national de Paris-Rungis.

III.- Par exception à l'article L. 34-7 du même code, les titulaires d'autorisations du domaine public compris dans la zone A mentionnée au Kpeuvent recourir au crédit-bail pour financer les équipements et aménagements exclusivement affectés à leur activité.

IV.- A l'expiration de la période d'autorisation d'occupation, les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier deviennent la propriété des collectivités publiques propriétaires des sols occupés.

En cas de résiliation anticipée par l'Etat de la convention le liant à la société gestionnaire du marché d'intérêt national de Paris-Rungis, l'Etat assume la totalité des conséquences financières liées à la résiliation anticipée et unilatérale des titres portant création de droits réels.

V.- Un décret précise les modalités d'application du présent article.



Article 49 (nouveau) 1 84 (Adoption du texte voté par le Sénai)

La loi nº 2001-7 du 4 janvier 2001 relative au contrôle des fonds publics accordés aux entreprises est abrogée.

Article 50 (nouveau) | 85

I.- L'article L. 142-3 du code monétaire et financier est ainsi modifié :

1° Au premier et au deuxième alinéas, le phiffre : « six » est remplacé par le phiffre « quatre »;

2° Au deuxième alinéa, le chiffret: « neuf » est remplacé par le chiffret : « six » ;

- 3° Au quatrième alinéa, le mot : « tiers » est remplacé par le mot : « moitié ».
- II.- Au deuxième alinéa de l'article L. 142-7 du même code, le tchiffie : « six » est remplacé par le thiffred: « cinq ».
- III.- Les membres du Conseil de la politique monétaire en fonction à la date de publication de la présente loi exercent leur mandat jusqu'à son terme.
- IV. Le dividende versé par la Banque de France à l'Etat est accru à due concurrence du montant des économies résultant du I.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 décembre 2002.

Le Président, Signé Christian PONCELET:

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

ÉTAT A

(Article 2 de la loi)

TABLEAU DES VOIES ET MOYENS APPLICABLES AU BUDGET DE 2002

Se reporter à l'article 2 du projet de loi de finances rectificative pour 2002 (Assemblée nationale [12è législ.] n° 382), suns modification.

ÉTAT B

(Article 3 de la loi)

RÉPARTITION, PAR TITRE ET PAR MINISTÈRE, DES CRÉDITS OUVERTS AU TITRE DES DÉPENSES ORDINAIRES DES SERVICES CIVILS

					(En euros)	
Ministères ou services	Titre I	Titre II	Titre III	Titre IV	Totaux	
Ministeres on services					47. 89 3.654	
Affaires étrangères			10.600.000	37. 2 93.654 191 <i>.</i> 276.230	191,276,230	
Agriculture et pêche			.	السنال عبر الآا	13121023	
Aménagement du territoire et						
environnement:					•	
I, Aménagement du territoire				•	•	
II. Environment				•	•	
Anciens combattants			101.941.794	30,000,000	1.596.941.794	
Charges communes	1.457,000,000	000.000	122.949	19,890,000	20.072.949	
Culture et communication			42.753.666	21,200,000	63.953.666	
Economie, finances et industrie			42133.000			
Éducation nationale :			000,000.28	•	85.000.000	
I. Enseignement scolaire			1.067.143	457.347	1,524,490	
II. Enseignement supérieur			1,001.143			
Emploi et solidarité :			3.500,000	332,500.000	336.000.000	607 290 000
1. Emploi		594 256 510	13.033.490	1=60-266.510-1		007 290 000
II. Santé et solidarité		, , ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	•		•	
III. Ville						
Équipement, transports et logement :			6,900,000	. •	6.900.000	
I. Services communs				175.051	175.051	
II. Urbanisme et logement			•	•		
III. Transports et sécurité routière			•	1.367.000	1.367.000	
IY. Mer			•		8.442.051	
V. Tourisme			6.900.000	1_542_051	179.902.736	
Total			50.361.000	129,541,736	[/9.902.130	
Intérieur et décentralisation			•	-	2.480.000	
Jeumesse et sports			2.480.000		11.360.802	
Justice			4.810.802	6.550.000	(1,300.801	
Outre-mer			•			
Recherche				20,877.559	36.011.559	
Services du Premier ministre :			15.134.000	201411-733	701.459	
I. Services généraux			701.459	* ,	1011.07	
II. Secrétariet général de la défense						
nationale III. Conseil économique et social						
IV. Plan			220 166 202	(, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	The state of the s	Į.
Total general	1.457.300.000	8.000.000	338.466.303			1
tom govera.			<u>-</u>	1 385 385 087	3 138 851 39)
			- 7	(1990 393 984	, 1 7 120 021 2.	

ÉTAT B'

(Article 4 de la loi)

RÉPARTITION, PAR TITRE ET PAR MINISTÈRE, DES CRÉDITS ANNULÉS AU TITRE DES DÉPENSES ORDINAIRES DES SERVICES CIVILS

					(Zn euros)	
				Titre IV	Totaux	
Ministères ou services	Titre	Titre II	Titre III	Title 14	10000	
17411111111111111111111111111111111111				62.784.755	72.084.755	
Affaires étrangères			9.300.000	47.401.500	69.786.974	
Agriculture et pêche			22,385,474	77.701.300	23,730,7	
Amenagement du territoire et						
environnement :			740.000	40,454,000	41,203,000	
l. Aménagement du territoire			749,000	9.790.000	26.410.000	
II. Environnement			16.620.000	140,500,000	140,500,000	
Anciens combattants				140.300.000	344,000,000	F
Charges communes	14,000.000		330.000.000 4.347.536	baccoased		14 045 880
Culture et communication		1 1 244	52.189.273	24.224.701	76.413.974	
Economie, finances et industrie		1 9 698 344	32.189.213	24424141		
Éducation nationale :			74,719,940	773.000	25,492,940	
I. Enseignement scolaire			4,900,000	,,,,,,,,,	4,900,000	
II. Enseignement supérieur			4.900.000			
Emploi et solidarité :			48,150,000	211,000.000	259,150,000	
L Emploi			10.622.743	39.054.032	49.676.775	
II. Santé et solidarité			2.130.056	58,000,000	60.130.056	
III. Ville			2.130.030	301,001.00		
Équipement, transports et logement :			15.753.047	•	15.753.047	
L Services communs			£.700.000	4,000,000	12.700.000	
II. Urbanisme et logement			2.489.635	31,560,000	34.049.635	
III. Transports et sécurité routière			2.845.562	25.535.371	28.380.933	
IY. Mer			711.394		711.394	
V. Tourisme			30,499,638	61,095,371	91,595,009	
Total			14,350,000	6,300,000	20,650,000	
Intérieur et décentralisation			1,000,000	30.305.577	31 <i>.</i> 305 <i>.</i> 577	
Jeunesse et sports			12.812.000	58.900.000	71.712.000	
Justice				45.238.236	45,238,256	
Outre-mer			•	6.000.000	6.000.000	Ħ
Recherche		•		11	1	10 175 567
Services du Premier ministre :		10 175 567	4-172-5674	1111 1 	100	10 110 00
I. Services généraux			60,980	•	60.980	
II. Secrétariat général de la défense			••••			
nationale						
III. Conseil économique et social			150.000_		150.000	
(V, Plan	14,096,000		Li00.142.07	<u> </u>	- T-	
Total général	14,000,000		,		· ·	
			1-1		1 461 681 773	
			596 162 207		[401 081 //3	
			390 104 201			

ÉTAT C

(Article 5 de la loi)

RÉPARTITION, PAR TITRE ET PAR MINISTÈRE, DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT OUVERTS AU TITRE DES DÉPENSES EN CAPITAL DES SERVICES CIVILS

Se reporter à l'article 5 du projet de loi de finances rectificative pour 2002 (Assemblée nationale [12è législ.] n° 382), saus modification.

(Article 6 de la loi)

(En encos) RÉPARTITION, PAR TITRE ET PAR MINISTÈRE, DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT ANNULÉS AU TITRE DES DÉPENSES EN CAPITAL DES SERVICES CIVILS

		\$7 5 5	17 cm 124		Titre VII	Totanx	
Nihuistères nu services	Tifre V		TA 21111	ວ	Ç		ີວ
A 1755 on Arminaland	915.318.61		4.152.554	49.102.554 18.485.807		23,948,273	49,102,554 18,865,950
A finites timely to the Agriculture of provincement of the Agriculture of picture American for the American for the American for the American for the formula	4.400.000	• • 1	6.045.978 34.350.000	6.876.939 13.200.680		6,045,978	6.876.939
1). Favorannement Angless comballants Charges communis Charges communis	12 324 670	19 068 709	2.490.436 56.749.020	7.541,927		14 81 5 106 88.891.255	26 610 631 41 831 461
Ecomonic, finances et industric Education nationale:	8.304.898	7,764.898	56.734.265	\$6.734.265		8,304.898 \$6,734.265	7.764.898 56.734.265
Emploi et schidorité : Emploi et schidorité : L'Emploi et schidorité :	258.099.	990.853	32.000.000 55.000.000	32.000.000		33.940.853 \$5.000.0001	33,990,853 S.(BB) (BB)
M. Other Francisco of Ingential Continued Cont	650,000 8.204.429 182.124.765 1.981.239	1.000.000 1.350.000 51.951.969	5.340.000 111 560 000	7,518,328 221,400,000 35,583,000		6.1111.1NN 138.101.429 293.684.765 3.98.782	3.518.32N 324.750.000 87.534.969 2.120.219
II. Mentand I. Tombind Jum	195 462 976	58 422 218	246 220 000 183.950	264 501 328 6.183.950		441 682 976 183.450	322 923 546 19.183.950
Interier et decentralisation Jounesse et sputs Justice Justice	3.340.000	7.700.000	13.510.000 94.553.543	4,050,000 94,000,000		3,340,000 13,510,000 94,553,543	7,7141,0143 4,050,0441 9,1,0443,0443
Rectification Premier ministre : Services généraux 1. Services généraux 11. Services général de la défense mationale	•						
IN. C'unseil econominque et societ. IV. Plan. Total général	78 101 494	78 101 494 115 498 282	603 945 553	592 336 765		882 047 047	707 635 047

Vu pour être annexé au projet de loi adopté par le Sénat dans sa séance du 19 décembre 2002.

Le Président,

Signé: Christian PONCELET